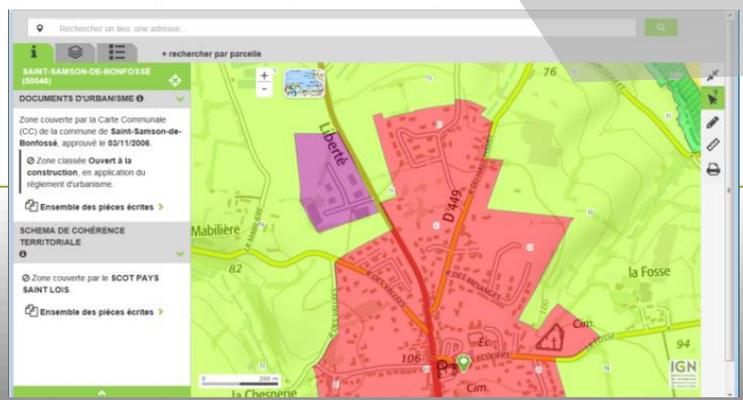
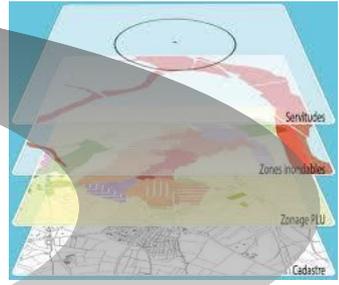
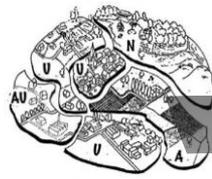


GPU / CNIG / SIG

Mise en œuvre sur la CA Hénin Carvin



Dématérialisation des Documents d'Urbanisme

A l'origine du projet

Les documents d'urbanisme essentiels aux services de la CAHC.

La CAHC, personne publique associée, mais ...

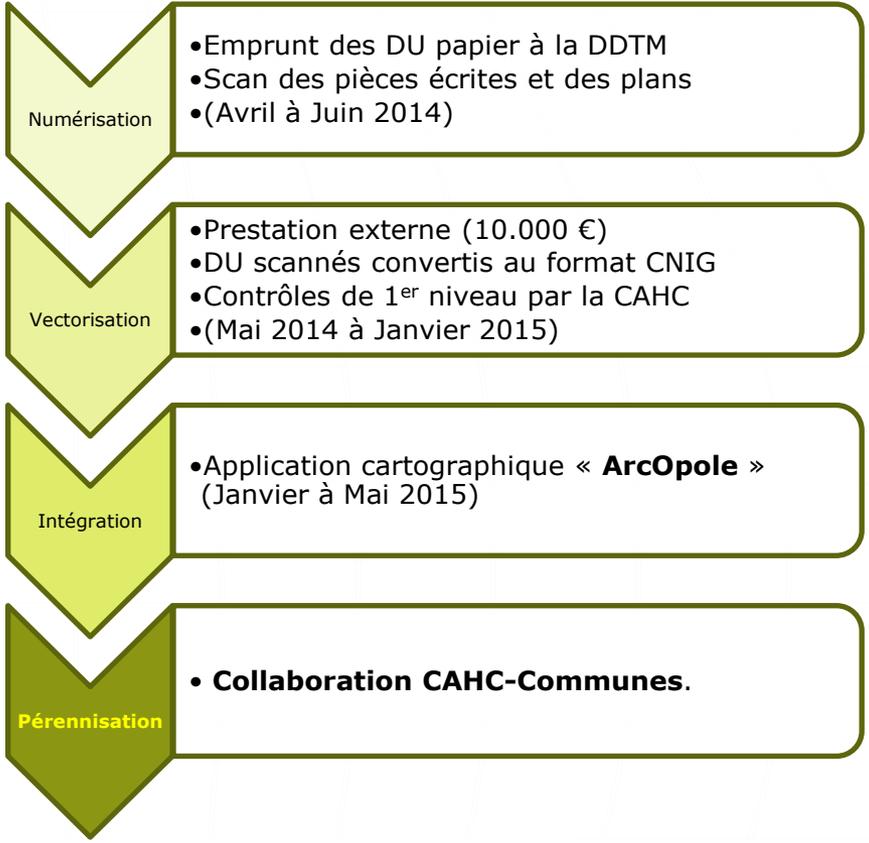
L'émergence du Géo-standard du **CNIG** + L'annonce du **Géo-Portail de l'Urbanisme**.

Livre 1er du code de l'urbanisme. Ordonnance du 23 septembre 2015.

Article L133-1
Le portail national de l'urbanisme est, pour l'ensemble du territoire, le site national pour l'accès dématérialisé, à partir d'un point d'entrée unique, aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique, transmis à l'Etat selon les modalités définies aux articles L. 133-2 et L. 133-3. → **GPU**

Article L133-2
Les communes ou leurs groupements compétents transmettent à l'Etat sous format électronique, au fur et à mesure des modifications de leurs dispositions, la version en vigueur des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme, des documents en tenant lieu et des cartes communales applicables sur leur territoire incluant les délibérations les ayant approuvés.

Article L133-4
La numérisation des documents d'urbanisme et des servitudes d'utilité publique s'effectue dans un format défini par décret en Conseil d'Etat. → **Format CNIG**



Communes

- Nouveau cadre légal : CNIG - GPU
- Compétences SIG nécessaires

CAHC

- Investissement non reconductible
- Fiabilisation des flux

Engagements réciproques

- Gagnant-Gagnant

Le GPU, pourquoi ?

Depuis le 1^{er} Janvier 2016, transmission des DU à la DDTM au format CNIG.

S'applique à toutes modifications :

Mise en conformité, modifications simplifiées, ...

Sans obligation...

Avantages :

- Obligation de diffusion des DU dans un format numérique.
- Directive Inspire : publication dans un Géo Catalogue.
- Accès au dossier complet par partenaires externes.
- Document de référence interne (« Dogfooding » / « Manger sa propre soupe »).
- Consultation grand public.
- Plus grande indépendance / BE.

Janvier 2020, caractère exécutoire conditionné par la publication sur le GPU.

Les DU non publiés depuis 2016 devront l'être.

Avec obligation ?...

Le Géo-Portail de l'Urbanisme (GPU)

Portail Internet national : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>.

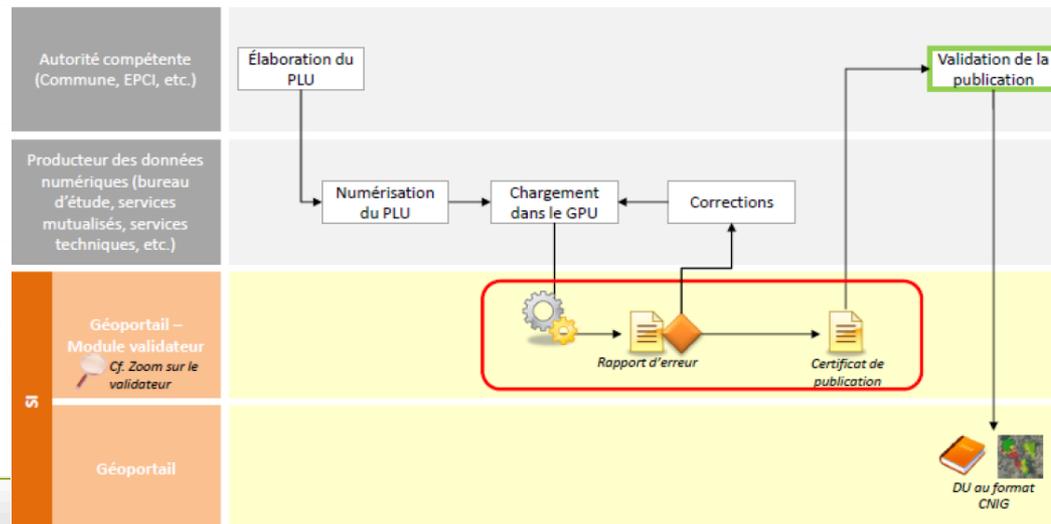
Point d'entrée unique pour la consultation des DU (et des SUP ...).

Le GPU ne reconnaît que le format CNIG.

4 profils :

- Grand public : Accès en consultation sans identifiant. DU complet téléchargeable (PDF + SIG).
- Prestataire : Ouverture nécessaire d'un compte (Profil par défaut). Peut contrôler un dossier CNIG.
- Délégué : Prestataire désigné par l'autorité compétente. Peut pré-publier un dossier CNIG pour validation par l'autorité compétente.
- Autorité compétente : Commune (ou EPCI si PLUi). **Identifiants confidentiels**. Seule autorisée à valider le DU.

L'autorité compétente demeure seule garante des données publiées



Manuel utilisateur – Profils Prestataire et Délégué (Version janvier 2019)

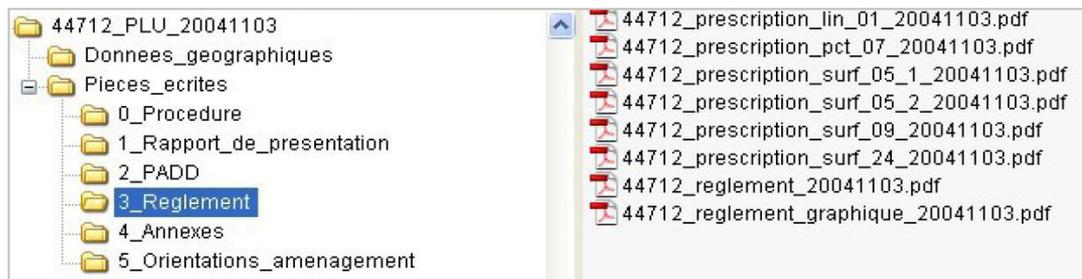
https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/image/Manuel_prestataire_deleg_GPU.pdf

Le format CNIG

(http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732)

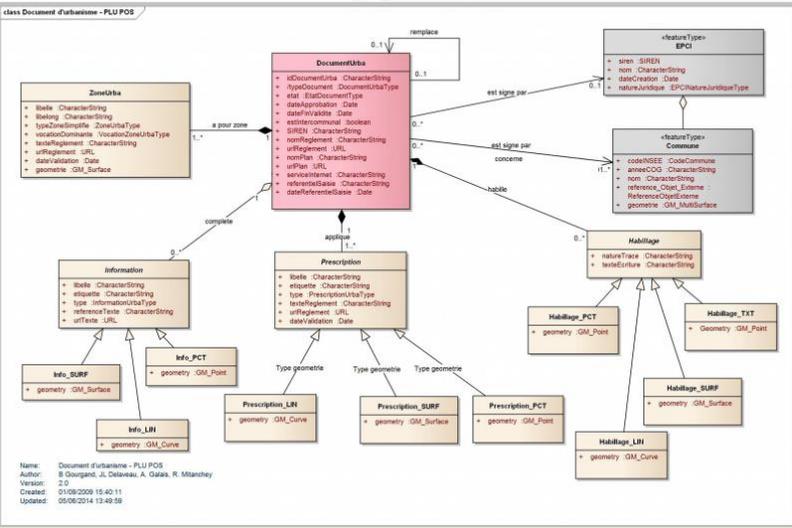
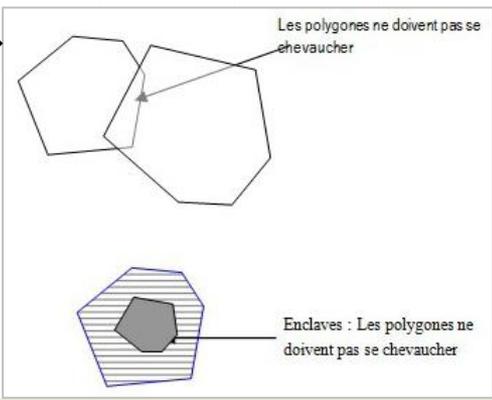
Conseil National de l'Information Géographique.
Définition de Géo-Standards thématiques.

Seul format reconnu par les service de l'état et le GPU,
Arborescence de dossiers.
Contrainte de nommage des fichiers →→



Données géographiques au format SIG. Modèle de données strict →

Contraintes topologiques →



Flux : BE \leftrightarrow Commune \leftrightarrow DDTM

Mode opératoire avant « CNIG »

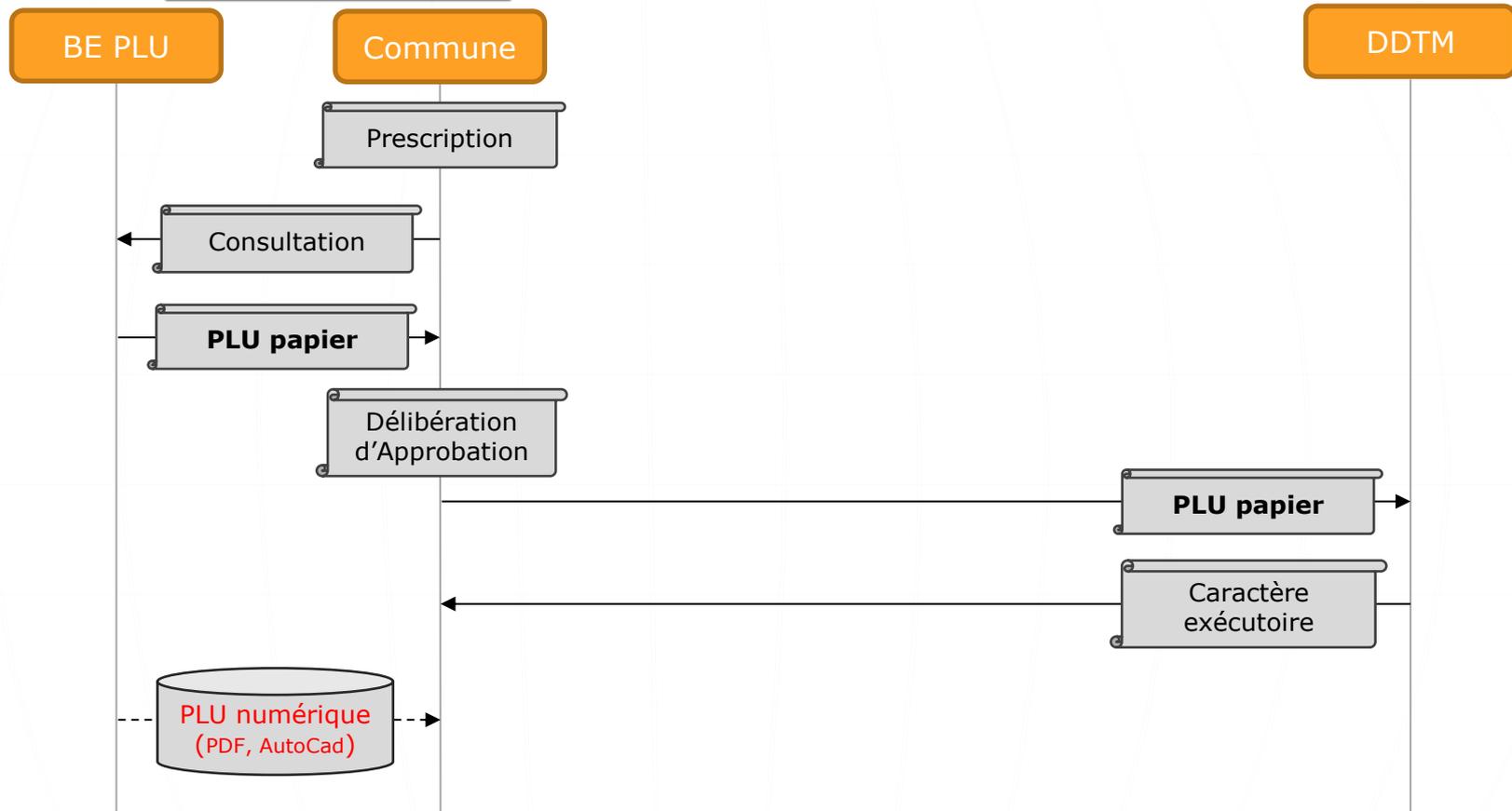
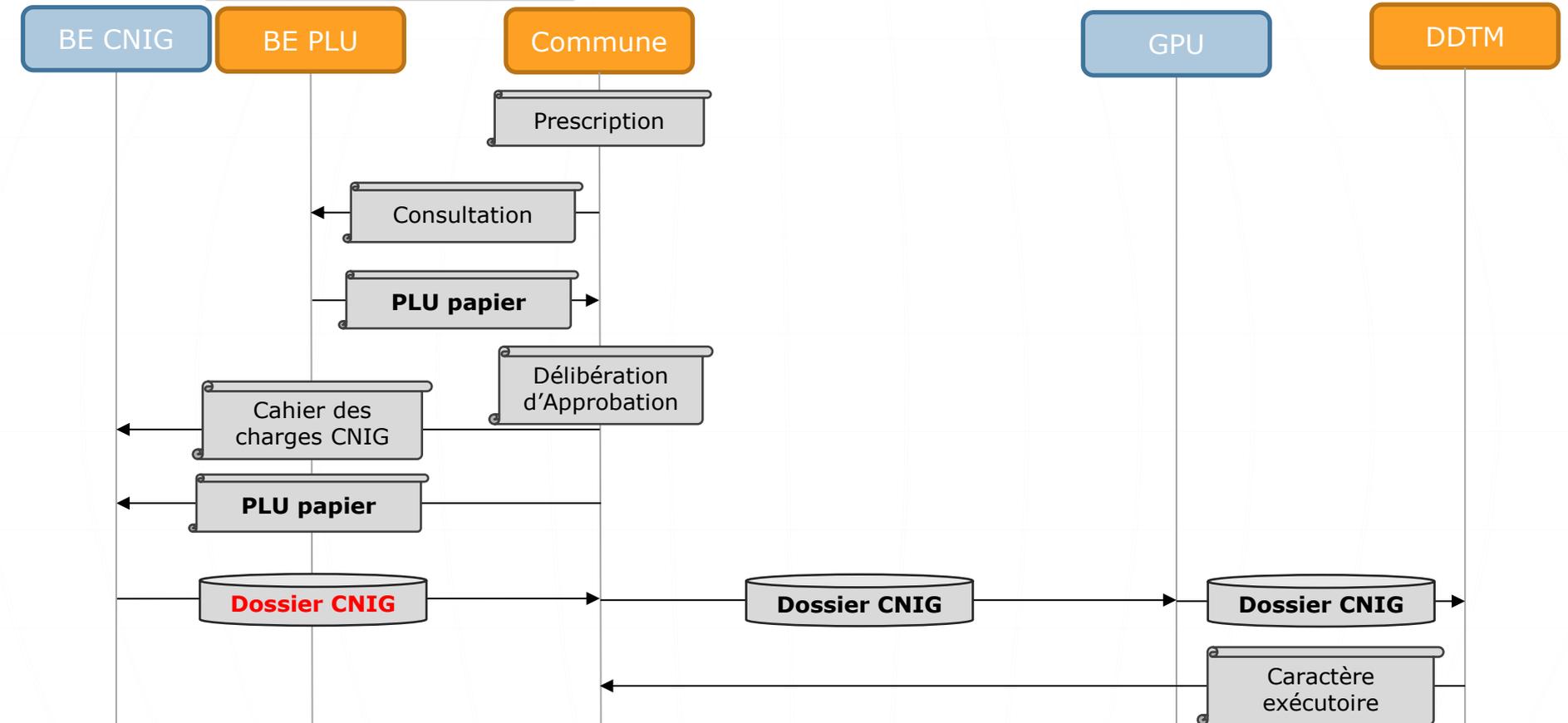


Diagramme de flux d'une procédure avant le Géo-Standard CNIG.

Flux : BE \leftrightarrow Commune \leftrightarrow DDTM

Scénario Post-Numérisation

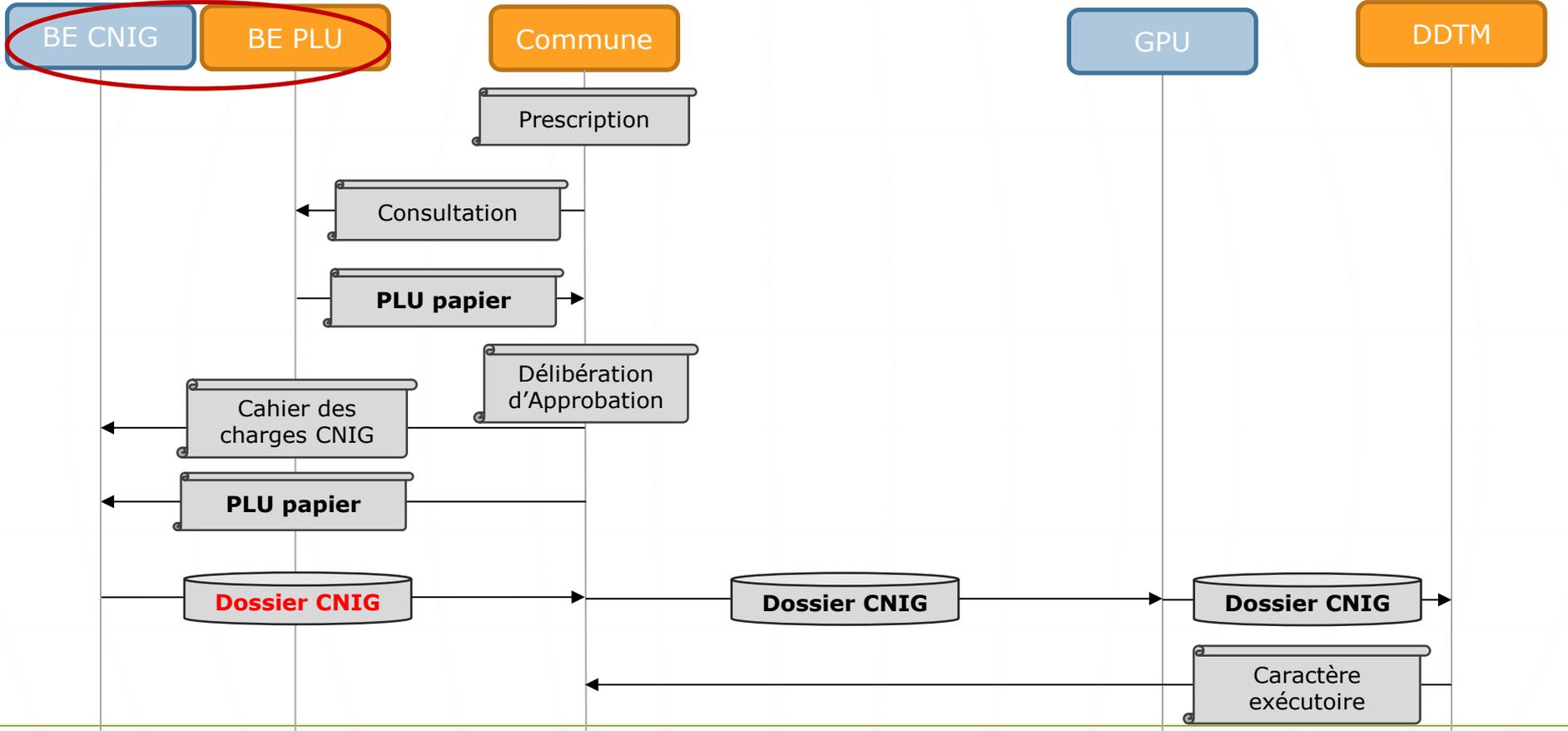


Après approbation, un prestataire produit le dossier CNIG :

- Numérisation des plans papier ou conversion de fichiers AutoCad.
- Le prestataire contrôle la conformité du dossier CNIG sur le GPU.

Flux : BE ⇔ Commune ⇔ DDTM

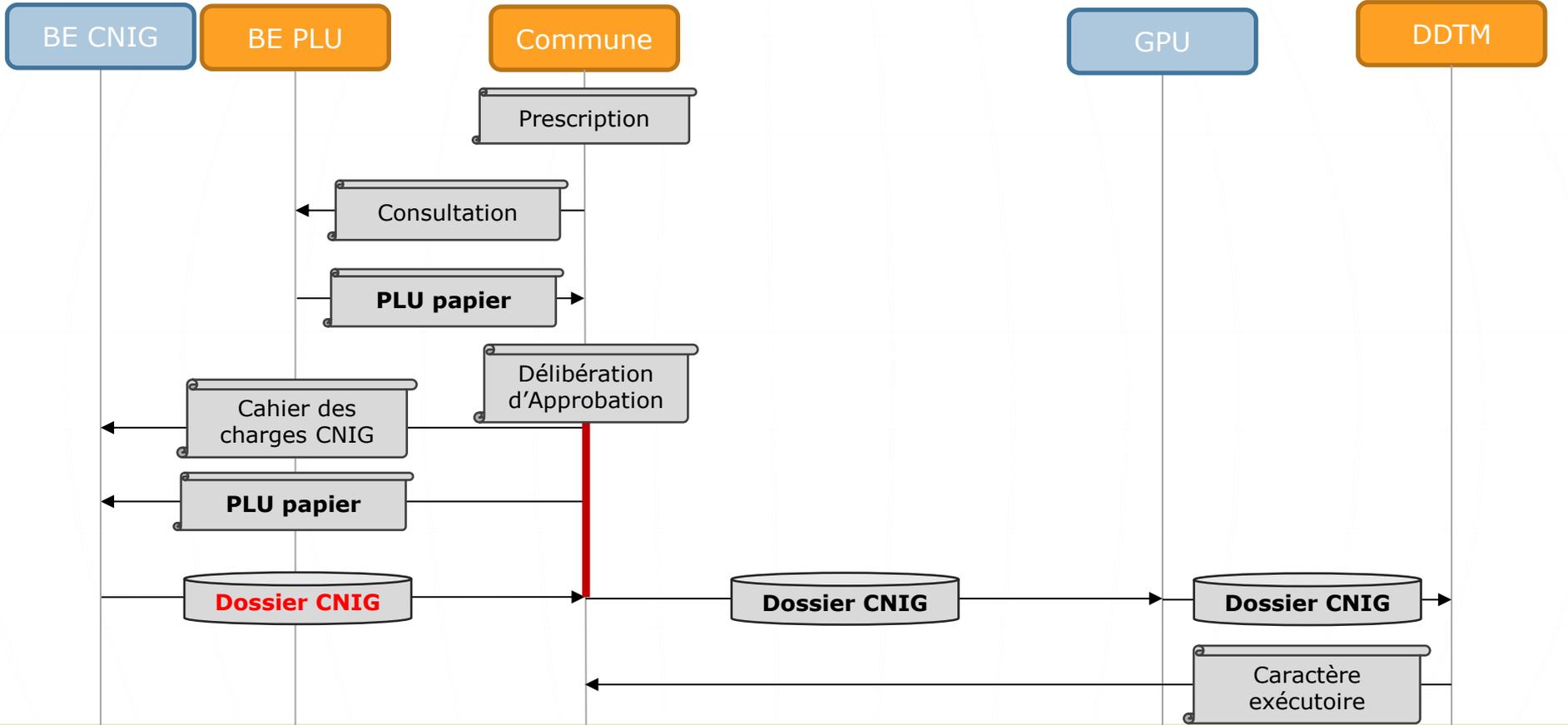
Scénario Post-Numérisation : un scénario perfectible ...



Deux prestations par deux BE différents → Surcoût.
BE compétent sur format CNIG et sur logiciels SIG (‡ AutoCad)

Flux : BE ⇔ Commune ⇔ DDTM

Scénario Post-Numérisation : un scénario perfectible ...

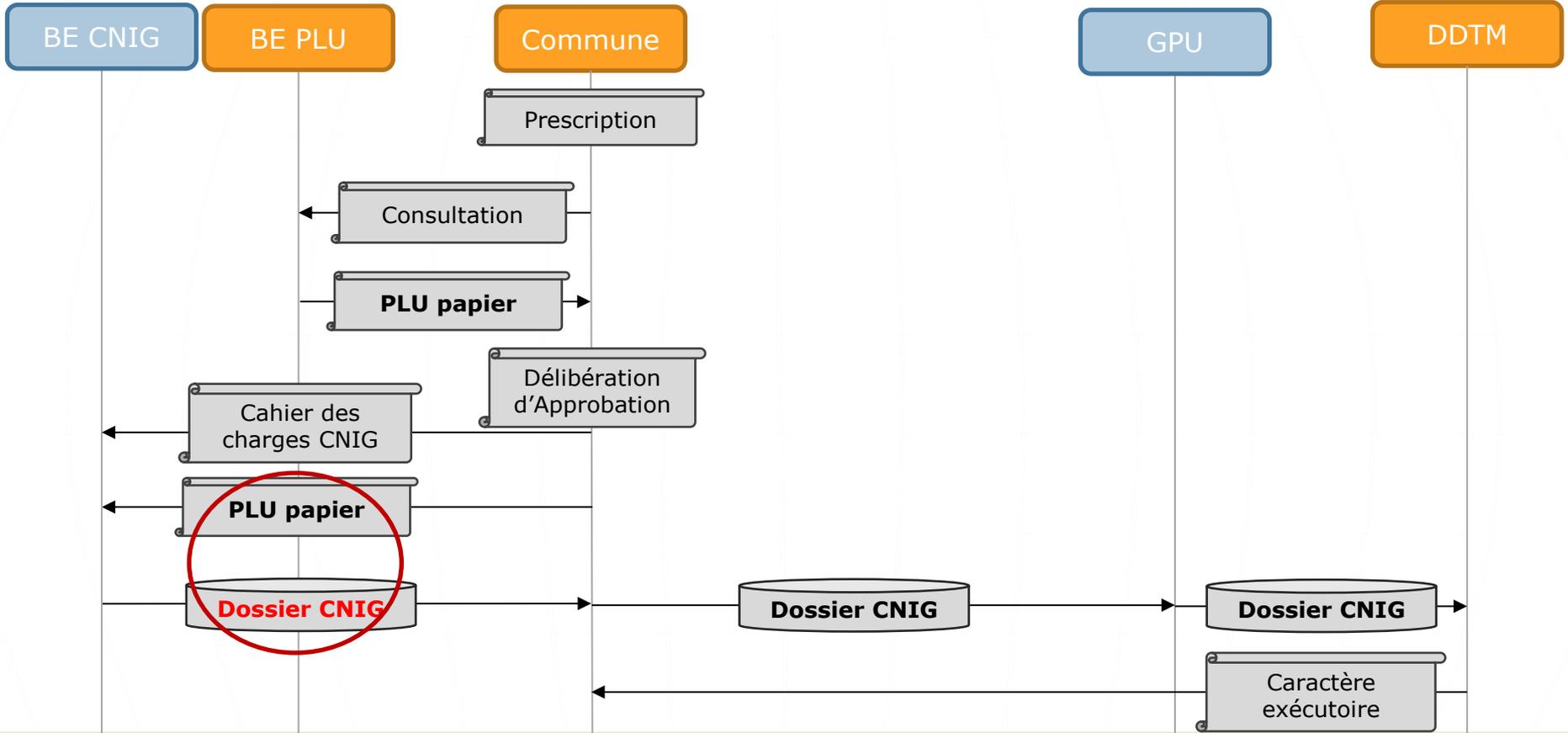


Délai supplémentaire.

Dématérialisation des Documents d'Urbanisme

Flux : BE ⇔ Commune ⇔ DDTM

Scénario Post-Numérisation : un scénario perfectible ...



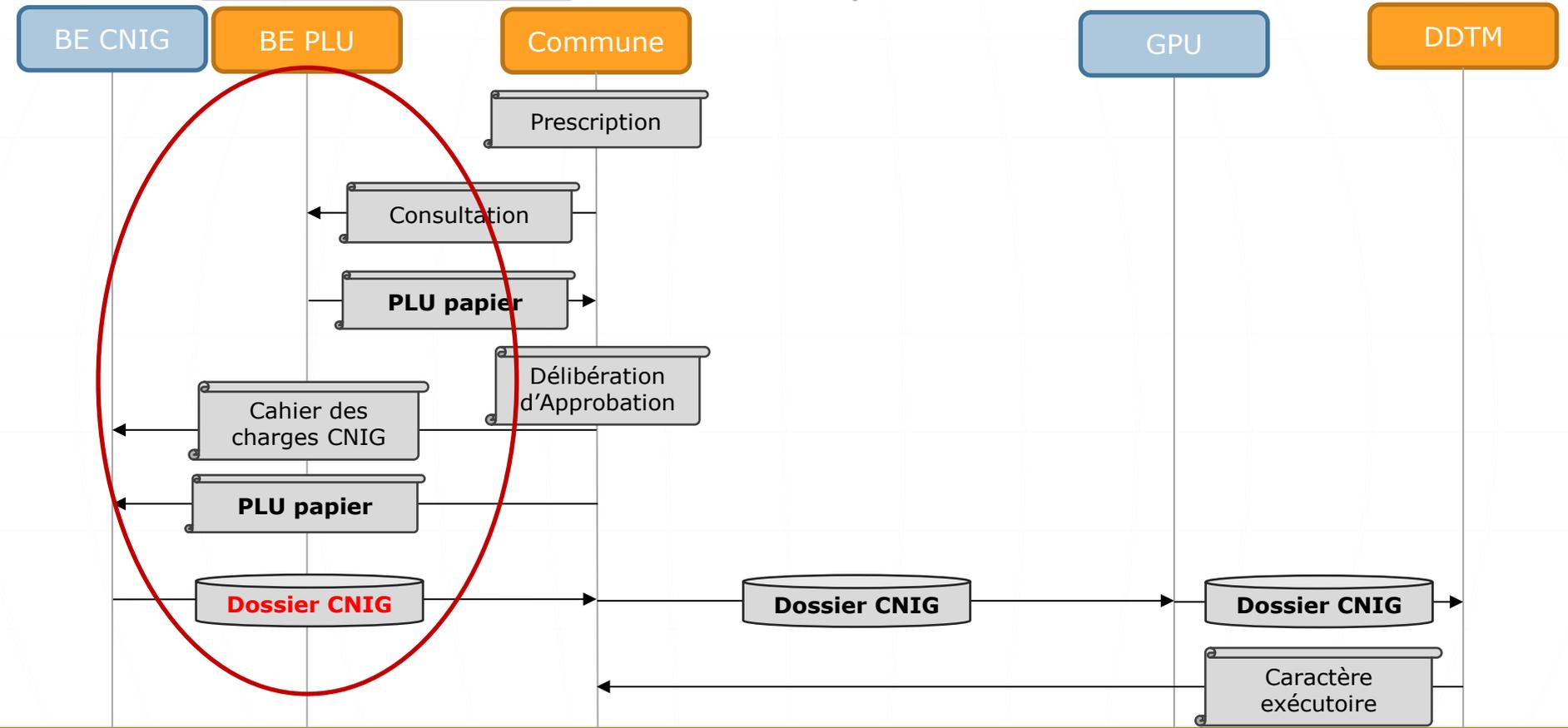
Plan de zonage SIG d'après version papier

- Risques de déphasage → Contrôles nécessaires des livrables SIG.
- Règles topologiques CNIG → Corrections du plan papier (!?).

Dématérialisation des Documents d'Urbanisme

Flux : BE ⇔ Commune ⇔ DDTM

Scénario Post-Numérisation : un scénario perfectible ...

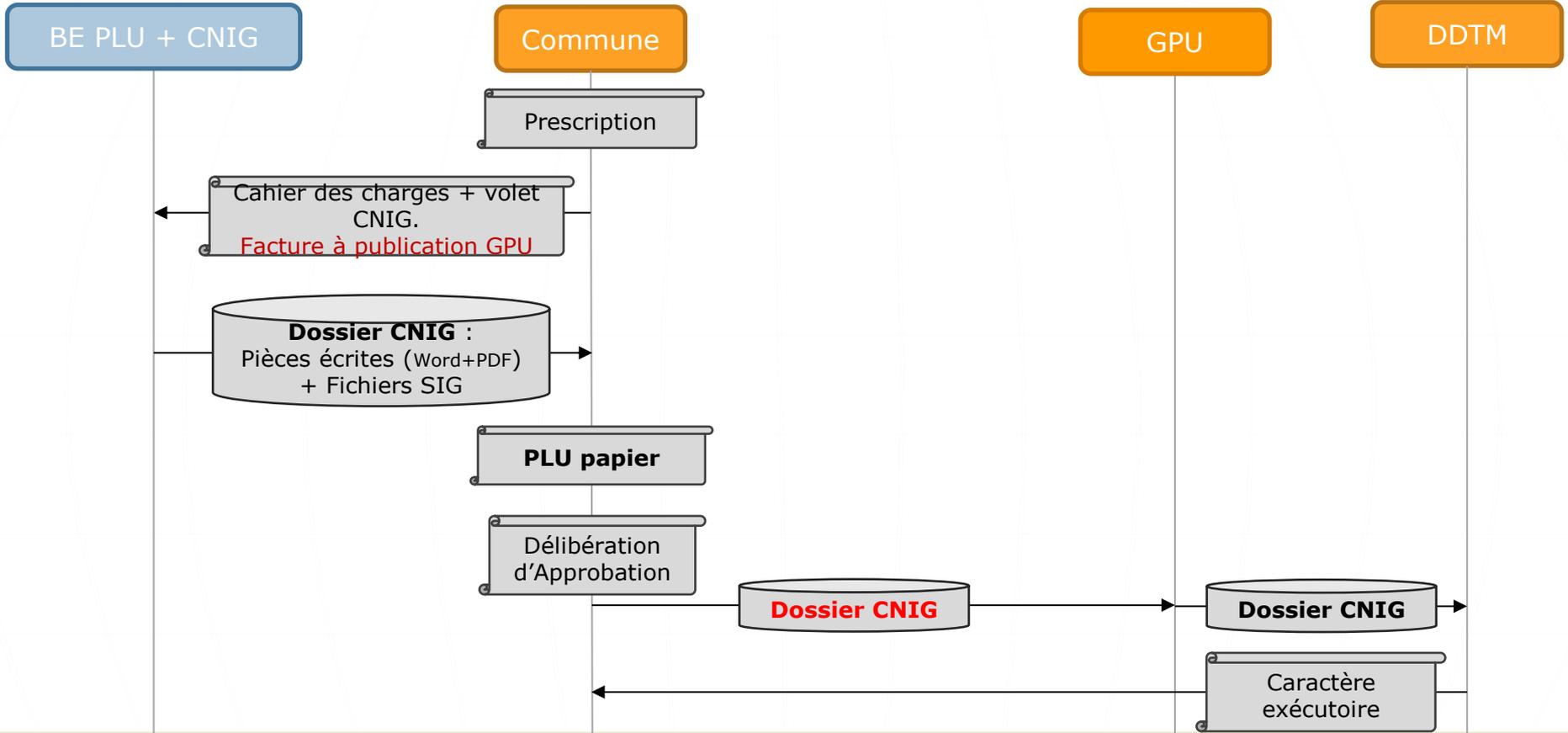


Recours systématique à un BE, même pour une procédure légère.

Dématérialisation des Documents d'Urbanisme

Flux : BE ↔ Commune ↔ DDTM

Scénario optimal

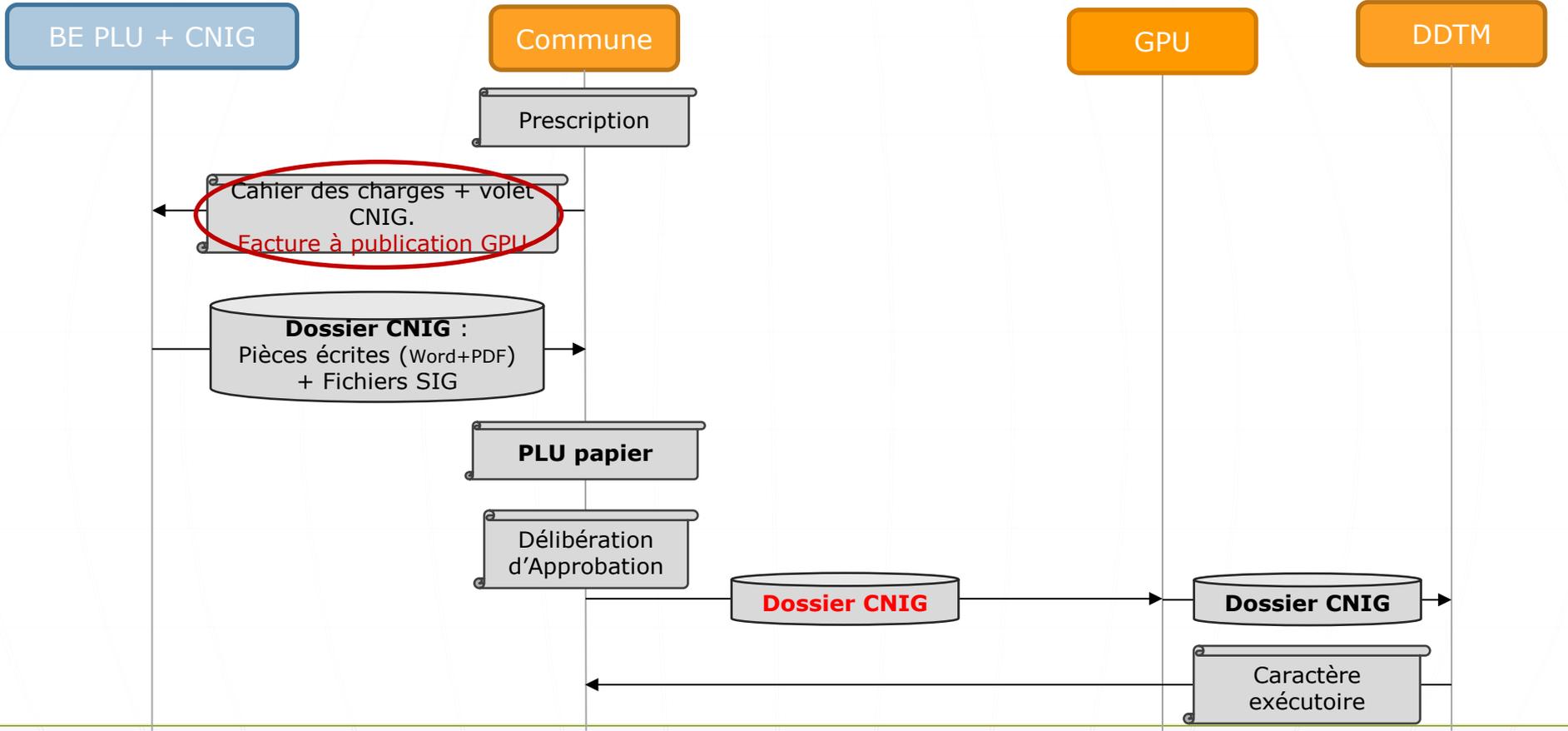


Un seul BE implémente le modèle CNIG avant approbation.

- ➔ Tirages de plans depuis livrables SIG,
- ➔ Réduction des délais.

Flux : BE ↔ Commune ↔ DDTM

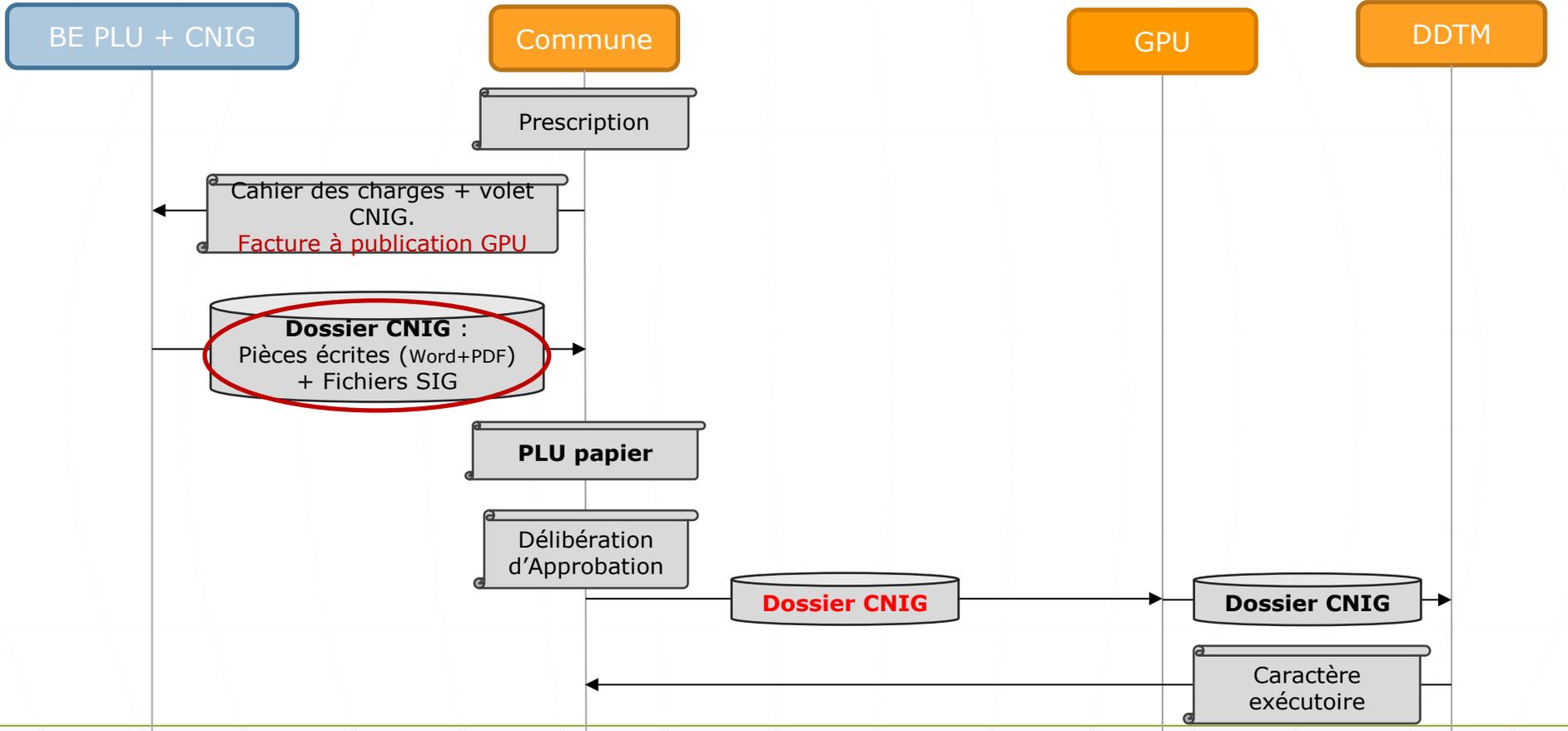
Scénario optimal, mais ...



Maitrise du format CNIG en commune pour CCTP.

Flux : BE ↔ Commune ↔ DDTM

Scénario optimal, mais ...

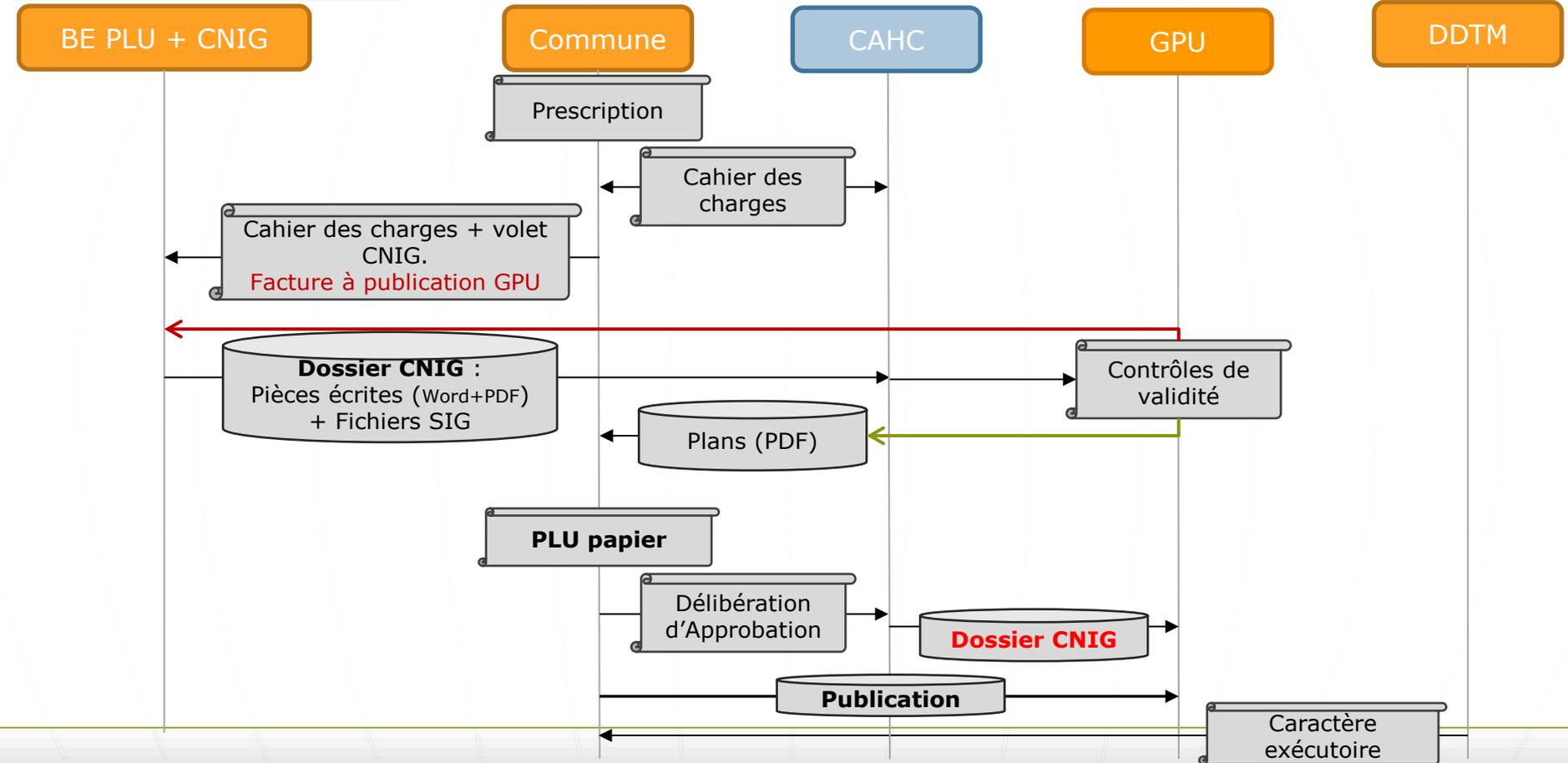


Contrôles et validation des livrables SIG par les communes
→ Maitrise du format CNIG + logiciel SIG.

Dématérialisation des Documents d'Urbanisme

Flux : BE ⇔ Commune ⇔ CAHC ⇔ GPU

Offre d'assistance



Préserver l'autonomie des communes → Maîtrise de la procédure jusqu'à la publication sur le GPU.
 Soulager les communes des aspects techniques et SIG en particulier.
 Minimiser la charge de contrôles. Modification par CAHC sans BE si procédure légère.
Garantir la parfaite équivalence entre le dossier papier et le dossier numérique.

« Engagements » réciproques

Engagements des communes

- Implication de la CAHC dès le lancement de la procédure.
- Interface entre BE et CAHC.
- Communication des documents sources au SIG.
- Prise en charge de la reprographie.

Engagements de la CAHC

- Assistance technique sur les volets SIG et CNIG.
 - Contributions de la CAHC au CCTP.
 - Format CNIG aménagé : Fichiers sources, couches SIG externes.
- Constitution du dossier CNIG
 - Contrôles de premier niveau.
 - Pré-validation sur le GPU.
- Préparation des documents pour impression → à l'arrêt du projet.
- Assistance sur le GPU → Identifiants, contrôles, publication.

+ Mise à disposition d'ArcOpole (Cadastre + PLU).

Bilan 2014-2019

Communications aux communes

Novembre 2014 : Sensibilisation

14 communes : DGS / Resp. Urbanisme.
CAHC, DDTM, Prestataire numérisation.

Décembre 2015 : Piqûre de rappel

Réunion des DGS.

Juillet + Octobre 2016 : « Engagements réciproques »

14 communes en deux groupes : DGS / Resp. Urbanisme.
CAHC → Offre d'assistance + autres projets à composantes SIG.
Alerte sur procédures lancées après numérisation CNIG.



2 Publications après numérisation CAHC.

1 Passage de POS en PLU avec BE « **A** » → Rodage de la procédure.

1 Publication après révision par BE « **B** ».

Contributions sur 2 CCTP de révision.

Modifications simplifiées par la CAHC (sans BE).



Dossiers papier acceptés par la DDTM  Communication projet.

Novembre 2017 : Entrevue avec BE « **B** » sur dossiers manquants (sans effet).

→ Etudes en cours pénalisées par l'absence de DU CNIG.